

La Propriété industrielle

Parait chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 95.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 10.—

92^e année - N° 3
Mars 1976

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
— Convention OMPI. Adhésion. Ghana	110
UNIONS INTERNATIONALES	
— Arrangement de Madrid (marques). Adhésion. Union soviétique	110
LETTRES DE CORRESPONDANTS	
— Lettre d'Argentine (E. D. Aracama Zorraquín)	111
CALENDRIER DES RÉUNIONS	123

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

— Note de l'éditeur	
— Explications relatives aux <i>Lois et traités de propriété industrielle</i>	
— Traités multilatéraux — Convention centre-américaine pour la protection de la propriété industrielle	Texte 1-001, page 001

© OMPI 1976

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Convention OMPI

Adhésion

GHANA

Le Gouvernement du Ghana a déposé le 12 mars 1976, son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Le Ghana, qui est membre de l'Organisation des Nations Unies, a rempli la condition prévue à l'article 5.2*i*) de ladite Convention.

En application de l'article 11.4*b*) de ladite Convention, le Ghana a exprimé le désir d'être rangé dans la classe C.

En application de l'article 15.2), la Convention OMPI entrera en vigueur à l'égard du Ghana le 12 juin 1976.

Notification OMPI N° 87, du 16 mars 1976.

Unions internationales

Arrangement de Madrid (marques)

Adhésion

UNION SOVIÉTIQUE

Le Gouvernement de l'Union soviétique a déposé le 15 mars 1976 son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques du 14 avril 1891, tel que révisé à Stockholm le 14 juillet 1967.

Dans ledit instrument d'adhésion, le Gouvernement de l'Union soviétique, se référant à l'article 3^{bis} de l'Acte de Stockholm, a notifié que la protection résultant de l'enregistrement international ne s'étendra à l'Union soviétique que si le titulaire de la marque le demande expressément et, se référant à l'article 14.2*d*) et *f*), a déclaré que l'application dudit Acte sera limitée aux marques qui seront enregistrées à partir du jour où cette adhésion deviendra effective.

En outre, le Gouvernement de l'Union soviétique a fait dans ledit instrument d'adhésion la déclaration suivante:

« Les dispositions de l'article 14.7) sont considérées comme dépassées et en contradiction avec la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 de l'Assemblée générale des Nations Unies), proclamant la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. » (*Traduction*)

Conformément aux dispositions de l'article 14.4*b*), l'Arrangement de Madrid (marques) entrera en vigueur à l'égard de l'Union soviétique le 1^{er} juillet 1976.

Notification Madrid (marques) N° 29, du 22 mars 1976.

Lettres de correspondants

Lettre d'Argentine (1974-1975)

Ernesto D. ARACAMA ZORRAQUÍN *

* Avocat; Docteur en droit et en sciences sociales; Professeur à l'Université catholique d'Argentine et à l'Université de Buenos Aires; Président de l'Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI).

Calendrier

Réunions de l'OMPI

1976

- 26 au 30 avril (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)
- 26 au 30 avril (Genève) — Union de Paris — Comité d'experts sur le dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets
- 3 au 7 mai (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 10 au 15 mai (Genève) — Unions de Paris et de Berne — Comité d'experts sur les découvertes scientifiques
- 17 au 21 mai (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail V
- 17 au 21 mai (Genève) — Union de Paris — Comité d'experts non gouvernementaux sur les programmes d'ordinateurs
- 24 au 31 mai (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail temporaire
- 8 au 15 juin (Lansanne) — Union de Paris — Groupe d'experts gouvernementaux pour la révision de la Convention de Paris
- 14 au 18 juin (Genève) — Programme technico-juridique permanent — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions et le savoir-faire (« know-how »)
- 21 au 25 juin (Genève) — Programme technico-juridique permanent — Groupe de travail sur les principes directeurs pour les contrats de licence
- 28 juin au 2 juillet (Genève) — Classification des éléments figuratifs des marques — Comité d'experts
- 6 au 10 septembre (Genève) — Unions de Paris et de Madrid — Groupe de travail sur l'utilisation d'ordinateurs pour les opérations en matière de marques
- 6 au 17 septembre (Washington) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail III
- 21 au 24 septembre (Genève) — ICIREPAT — Comité plénier (PLC)
- 27 septembre au 5 octobre (Genève) — Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne — Sessions ordinaires
- 27 septembre au 8 octobre (Rijswijk) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail II
- 11 au 15 octobre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité directeur
- 13 au 21 octobre (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail temporaire
- 18 au 22 octobre (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 18 au 22 octobre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 25 au 29 octobre (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)
- 1er au 6 novembre (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Comités intérimaires
- 8 au 19 novembre (Stockholm) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail IV
- 22 au 26 [ou 30] novembre (Genève) — Union de Paris — Groupe d'experts gouvernementaux pour la révision de la Convention de Paris
- 29 novembre au 3 décembre (Genève) — Programme technico-juridique permanent — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions et le savoir-faire (« know-how »)
- 29 novembre au 10 décembre (Rijswijk) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail I
- 13 au 17 décembre (Genève) — Union de Nice — Comité d'experts

1977

- 14 au 18 mars (Genève) — Programme technico-juridique permanent — Comité permanent (4^e session)**
- 26 septembre an 4 octobre (Genève) — Comité de coordination de l'OMPI; Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne; Assemblées des Unions de Madrid et de La Haye; Conférence de représentants de l'Union de La Haye; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid**
- 28 novembre an 5 décembre (Paris) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire**
- 6 au 8 décembre (Genève) — Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion — Comité intergouvernemental — Session ordinaire (organisée conjointement avec le BIT et l'Unesco)**

Réunions de l'UPOV en 1976

Conseil: 13 au 15 octobre

Comité consultatif: 12 et 15 octobre

Comité directeur technique: 6 et 7 mai; 18 et 19 novembre

Groupe de travail sur les dénominations variétales: durant la semaine du 14 au 17 septembre

Comité d'experts pour la coopération internationale en matière d'examen: 5 mai; 15 au 17 novembre

Comité d'experts sur l'interprétation et la révision de la Convention: 14 au 17 septembre

Note: Toutes ces réunions ont lieu à Genève au siège de l'UPOV

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales: 12 au 14 mai (Melle - Belgique)

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles: 24 au 26 mai (Tystofte - Danemark)

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières: 23 au 25 juin (Hanovre - République fédérale d'Allemagne)

Groupe de travail technique sur les arbres forestiers: 17 au 19 août (Humlebak - Danemark)

Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété intellectuelle**1976**

- 3 au 5 mai (Rijswijk) — Institut international des brevets — Conseil d'administration**
- 9 au 13 mai (Munich) — Ligue internationale contre la concurrence déloyale — Congrès**
- 11 et 12 mai (Jérusalem) — Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs — Commission juridique et de législation**
- 24 au 29 mai (Athènes) — Association littéraire et artistique internationale — Congrès**
- 25 mai au 1^{er} juin (Tokyo) — Union internationale des éditeurs — Congrès**
- 22 au 24 juin (Rijswijk) — Institut international des brevets — Conseil d'administration**
- 5 au 9 juillet (Bellagio) — Institut international de radiodiffusion — Conférence**
- 30 août au 3 septembre (Stockholm) — Fédération internationale des musiciens — Congrès**
- 6 au 10 septembre (Budapest) — Groupe hongrois de l'AIPPI et Association hongroise pour la protection de la propriété industrielle — Réunion sur le rôle de la protection de la propriété industrielle dans la coopération industrielle internationale**
- 26 septembre au 2 octobre (Montreux) — Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — Comité exécutif**
- 27 septembre au 1^{er} octobre (Paris) — Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs — Congrès**
- 11 au 16 octobre (Varna) — Syndicat international des auteurs — Congrès**

1977

- 28 novembre au 5 décembre (Paris) — Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) — Comité intergouvernemental du droit d'auteur institué par la Convention universelle sur le droit d'auteur (révisée à Paris)**